

# Résorption des Points Noirs Bruit

## *A7 - Notre-Dame-Limite*

Présentation sur site du  
26 février 2025

Synthèse

21/05/2025

# SOMMAIRE

|                                                         |          |
|---------------------------------------------------------|----------|
| <b>1. Préambule .....</b>                               | <b>3</b> |
| <b>1.1 Contexte de la réunion .....</b>                 | <b>3</b> |
| <b>1.2 Information préalable et participation .....</b> | <b>3</b> |
| <b>1.3 Déroulé de la réunion.....</b>                   | <b>3</b> |
| <b>2. Introduction.....</b>                             | <b>3</b> |
| <b>2.1 Accueil des participants .....</b>               | <b>3</b> |
| <b>2.2 Présentation initiale.....</b>                   | <b>4</b> |
| <b>2.3 Le site de Notre-Dame-Limite .....</b>           | <b>4</b> |
| <b>3. Restitution des échanges .....</b>                | <b>5</b> |
| <b>4. Clôture et suites.....</b>                        | <b>6</b> |
| <b>5. Annexes .....</b>                                 | <b>7</b> |

## 1. Préambule

### 1.1 Contexte de la réunion

Le 26 février 2025, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, en charge de la mise en œuvre de la politique de prévention du bruit en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille ont organisé une présentation sur site afin de présenter la politique du bruit portée par la DREAL et le projet spécifique de résorption des points noirs du bruit (PNB) sur le site de Notre-Dame-Limite. Le maître d'œuvre TPF-Ingénierie était également présent.

### 1.2 Information préalable et participation

En amont de cet événement, la mairie a informé les habitants concernés par les aménagements par la diffusion d'un flyer dans les boîtes aux lettres quelques jours avant la présentation sur site.

De plus, une plaquette d'information a été distribuée aux 20 participants présents le jour de cette présentation.

### 1.3 Déroulé de la réunion

La présentation sur site du 26 février 2025 s'est déroulée de 17h à 18h à l'intersection du chemin des Drailles et l'impasse des Chênes-Verts. Le déroulé de la réunion a suivi les séquences suivantes :

- Introduction initiale des représentants de la mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille et de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Présentation de la politique bruit portée par l'État en région
- Présentation du projet sur le site de Notre-Dame-Limite
- Échanges avec les participants

## 2. Introduction

### 2.1 Accueil des participants

**Mme Tamara Beard, 6<sup>ème</sup> adjointe déléguée au cadre de vie, protection animale et communication**, a accueilli les participants en les remerciant de leur présence pour échanger sur cette opération attendue.

**Mme Nadia Fabre, cheffe du service transport infrastructures et mobilité (STIM) de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur**, a rappelé les missions assurées par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de lutte contre les nuisances sonores : coordonner et animer la politique régionale (volets mobilités) et assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de résorption des points noirs du bruit (pose d'écrans acoustiques, programme d'isolation de façade).

## 2.2 Présentation initiale

Mme Barbara Correard, Responsable de la mission bruit à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a présenté le cadre réglementaire et la notion de « point noir du bruit » qui s'inscrit dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé en 2013. Ce plan :

- Identifie l'ensemble des PNB du département
- Liste les zones de bruit critique
- Priorise le traitement des PNB en fonction du nombre de personnes et du niveau de bruit engendré par l'infrastructure routière.

## 2.3 Le site de Notre-Dame-Limite

Le projet de résorption des PNB sur le site de Notre-Dame-Limite, objet des présents échanges, consiste à construire un **écran de protection acoustique**, d'une longueur totale de **500 m environ**, du côté droit de l'A7 dans le sens de Aix-Marseille. Les logements identifiés au préalable comme un PNB et qui ne bénéficieront pas d'une protection suffisante se verront proposer des isolations de façades (changement de fenêtres et traitement des ventilations) si nécessaire, afin d'assurer des niveaux de bruit conformes à la réglementation.

Le montant estimé des aménagements proposés s'élève à **2,4 M€**, dont le **financement est assuré à 65% par l'État et 35% par le conseil régional sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

La phase de chantier est envisagée sur une durée prévisionnelle de **9 mois à partir de mars 2025**.



### 3. Restitution des échanges

Après la présentation du projet, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné la parole aux participants qui ont pu formuler des questions ou interrogations sur le projet. Les éléments ci-dessous intègrent l'ensemble de ces contributions.

Les réponses apportées par le maître d'ouvrage sont reportées en italique.

Les participants ont souligné leur intérêt pour le projet présenté.  
Les interventions des participants ont porté sur différentes thématiques qui sont regroupées autour des points suivants :

- Le calendrier des travaux et les impacts sur la circulation
- Les caractéristiques techniques et effets des écrans acoustiques
- La possibilité d'autres écrans de l'autre côté de l'autoroute

#### Précisions techniques sur le calendrier des travaux et l'impact sur la circulation

Plusieurs participants s'interrogent sur le calendrier des travaux.

*La DREAL et TPF-Ingénierie expliquent que les travaux seront d'une durée de 9 mois. La phase de préparation et de terrassement est la plus longue. Elle sera suivie par la fabrication et l'installation des écrans acoustiques. Ce délai s'explique également par le temps de fabrication des écrans. TPF ingénierie précise que certaines interventions auront lieu de nuit, même si la majorité des travaux se dérouleront en journée.*

Un participant demande si une fermeture de l'autoroute est envisagée.

*La DREAL et TPF-Ingénierie indiquent que la circulation sera maintenue sur trois voies. Toutefois, un rétrécissement des voies ainsi qu'une réduction de la vitesse sont prévus. Aucune fermeture de l'autoroute n'est prévue en journée, uniquement quelques fermetures de nuit sur les 9 mois. Ces dernières seront annoncées préalablement.*

Un habitant questionne l'accès au chantier par les entreprises : se fait-il uniquement par l'autoroute ou auront-elles besoin d'accéder via les propriétés alentours ?

*La DREAL et TPF-Ingénierie assurent qu'aucun accès aux propriétés privées ne sera nécessaire puisque les travaux se feront exclusivement depuis l'autoroute.*

#### Questionnements sur les caractéristiques techniques et effets des écrans acoustiques

Une participante s'interroge sur le fait les habitants puissent profiter davantage des espaces extérieurs.

*La DREAL explique que la réglementation française prend en compte uniquement le bruit mesuré à l'intérieur des habitations. Toutefois, la DREAL assure que les écrans permettront une réduction générale du bruit dans les jardins. L'amélioration concernera l'ambiance sonore générale du quartier.*

Un résident interroge la DREAL sur une possible diminution de la pollution du fait de l'installation de l'écran acoustique.

*La DREAL et TPF Ingénierie indiquent que les écrans sont conçus uniquement pour limiter les nuisances sonores et n'ont pas d'effet contre la pollution atmosphérique.*

Un participant interroge la DREAL et TPF-ingénierie sur l'impact de l'écran acoustique sur l'ensoleillement des maisons protégées et donc du choix d'un écran plein. Il demande si une étude d'ensoleillement a été réalisée en amont.

*La DREAL et TPF-Ingénierie indiquent qu'aucune étude d'ensoleillement spécifique n'a été menée. La hauteur de l'écran (3 mètres) ne devrait pas causer de perte significative d'ensoleillement. Une maison bénéficiera en revanche d'un panneau transparent du fait de son positionnement au plus proche du mur. Enfin, TPFi explique que les écrans pleins offrent une meilleure absorption phonique que les écrans transparents, d'où le choix opéré.*

#### La construction d'autres écrans de l'autre côté de l'autoroute

Un participant interroge la DREAL sur la possible réalisation d'un écran de l'autre côté de l'autoroute.

*La DREAL explique que l'installation d'un écran acoustique de l'autre côté de l'autoroute a été étudiée et jugée inefficace en raison de la hauteur des habitations. Cependant, des isolations des façades pourront être envisagées sous réserve de financements. La DIRMED est actuellement sollicitée à cet endroit pour la stabilisation des terres et la gestion des risques liés aux chutes de pierres.*

## 4. Clôture et suites

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a conclu l'échange en indiquant qu'un huissier passerait prochainement pour réaliser un état des lieux photographique avant le démarrage des travaux.

Les riverains seront tenus informés de la poursuite de cette opération et de l'avancement des travaux.

L'ensemble des participants a été remercié pour sa participation.



## 5. Annexes



Présentation sur site du 26/02/2025

### Résorption des Points Noirs Bruit A7 - Notre-Dame-Limite

Pour vous informer, la DREAL PACA et la Mairie du 15-16 vous invitent à  
**une présentation sur site,**  
**mercredi 26 février 2025 à 17 h,**  
à la Halle (intersection Ch. des Drailles / Impasse des Chênes-Verts).

#### Projet : réalisation d'un écran acoustique - A7 secteur Notre-Dame-Limite

Cette opération est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de **résorption des points noirs du bruit** en application du plan de prévention du bruit dans l'environnement définie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet vise à construire un écran le long de l'A7 à Marseille dans le secteur Notre-Dame-Limite dans le sens Aix-Marseille pour **réduire les nuisances sonores** impactant les bâtiments soumis à des niveaux de bruit très élevés. Les logements ne pouvant bénéficier d'une protection suffisante se verront proposer des **isolations de façade** (changement de fenêtres et traitement des ventilations), si nécessaire, afin d'assurer des niveaux de bruit conformes à la réglementation.

**Maître d'ouvrage** : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), représentante de l'État, met en œuvre la politique bruit sur la région PACA.

**Montant et Financement du projet** : 2,3 millions d'euros (État 65 % - Région PACA 35 %)



#### Travaux

Les travaux d'aménagement débuteront la première semaine de mars 2025.

#### Informations

Les détails du projet ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la DREAL : [www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr) (Thématiques / Mobilités et infrastructures / Mission Bruit).



© DREAL PACA - Février 2025 - Réalisation : Nicolas Corneil



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



Flyer d'information préalable

## Résorption des Points Noirs Bruit UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE : une démarche nationale déclinée localement

**LA NOTION DE POINTS NOIRS DU BRUIT**  
Les Points Noirs du Bruit (PNB) du réseau routier national sont définis par l'art. D 571-54 du Code de l'environnement et par l'arrêté du 3/5/2002. Il s'agit d'un bâtiment répondant aux 3 critères suivants :

- Usage : local d'habitation ou établissement d'enseignement, de soin et de santé ou d'action sociale
- Antérieur : permis de construire préalable à l'existence administrative de la route ou avant le 6 octobre 1978.
- Seuls acoustiques : valeurs limites relatives aux contributions sonores dB(A) en façade
  - > à 70 dB(A) de jour
  - > 65 dB(A) de nuit
- Objectif : niveau sonore en façade de 65dB(A) de jour et de 60dB(A) de nuit
- 18dB(A) = unité de mesure du niveau sonore exprimée en Décibel A

Le bruit constitue une préoccupation majeure des Français dans leur quotidien, que ce soit au sein de leur logement, dans leur déplacement, au cours de leurs activités de loisir ou sur leur lieu de travail. Le bruit est également un sujet majeur pour les décideurs politiques.

Dans ce sens, l'État a développé un programme de traitement des « Points Noirs du Bruit » (PNB) visant à réduire la pollution sonore et développer l'isolation des bâtiments. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la loi n°102-1444 ou encore loi « Bruit » du 21 décembre 1992 (portée aux articles L2117 à L2127-28 du Code de l'environnement), qui donne la priorité aux actions de prévention, de contrôle et de surveillance, en offre un cadre légal aux actions de lutte.

« Elle a pour but de prévenir, supprimer ou limiter l'exposition du public à la pollution sonore ou des vibrations susceptibles de présenter des dangers, causer un trouble sérieux aux personnes, nuis à leur santé ou porter atteinte à l'environnement.

« La mission bruit » : portée en région par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA :

- Elle a la charge des missions relatives au bruit des infrastructures de transports terrestres relevant de l'État qui reposent sur l'application des articles du Code de l'environnement et les textes d'application.
- Elle assure également une mission de coordination et d'animation de la politique régionale de résorption des Points Noirs Bruit (PNB).

« Enjeux acoustiques » : valeurs limites relatives aux contributions sonores dB(A) en façade

| AXE PRÉVENTIF | Assurer les DCT/MS                                                                                                                       |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AXE CURATIF   | Mettre en œuvre des opérations de résorption des points noirs du bruit (PNB) sur le réseau routier national non contrôlé (voir page PNB) |

Le recensement des PNB du réseau routier national a été initié dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé en 2013, complété en 2017 et révisé en 2019, grâce à l'analyse des cartes de déplacement de bruit établies dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE.

« Ce recensement a permis d'identifier les sites les plus bruyants du département des Bouches-du-Rhône.

« Depuis 2015, 7 écrans ont été réalisés et de nombreux logements ont bénéficié de travaux d'isolation de façade avec 80 bâtiments PNB ont été traités ce qui représente près de 500 logements dont 200 traités uniquement par des travaux d'isolation de façade) dans le département des Bouches-du-Rhône.

« Les enjeux sont donc de poursuivre et d'optimiser les programmes d'études sur des opérations sur lesquelles les collectivités s'investissent et s'impliquent y compris sur le plan financier.

Recensement des Points Noirs Bruit - Index 0 - Bouches-du-Rhône - février 2025

## ÉCRAN ACOUSTIQUE SECTEUR DE NOTRE-DAME-LIMITE

**Origine du Projet**  
Le recensement des PNB du réseau routier national du département des Bouches-du-Rhône a été fait dans le cadre du 1<sup>er</sup> Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé en 2013. Ce recensement a permis :

- D'identifier l'ensemble des PNB du département
- De lister les Zones de Bruit Critique (ZBC)
- De prioriser le traitement en fonction du nombre de personnes et le niveau de bruit généré par l'infrastructure

**L'objectif**

- Permettre la résorption des PNB identifiés côté ouest le long de l'autoroute A7 dans le quartier de Notre Dame Limite du 15<sup>e</sup> arrondissement de Marseille.
- Réduire l'ambience sonore générale du lieu.

**L'écran acoustique**

**Déroulement et calendrier prévisionnel des travaux**

- Travaux de jour et de nuit pendant la pose des écrans
- Quelques fermetures de nuit (21h - 6h) de l'A7 sens Aix-Marseille

**Les acteurs du projet**

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par l'Etat, met en œuvre la politique bruit sur la région en tant que maître d'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à TPF Ingénierie.

Cette opération est cofinancée par l'Etat (85 %) et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (25 %).

Le coût prévisionnel est aujourd'hui de 2,4 M€.

© DREAL PACA - Mars 2020 - Révision : NageComet

Plaquette de présentation

## Résorption des Points Noirs Bruit A7 - Notre-Dame-Limite

**01/25 02/25 03/25 04/25 05/25 06/25 07/25 08/25 09/25 10/25 11/25 12/25 - 2026**

Préparation du chantier

Pose des écrans

Réception des écrans  
Fin du chantier

Isolations acoustiques

Calendrier prévisionnel des travaux

Coupe de l'autoroute aménagée

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

RÉGION SUD  
MARSAILLE 15-16  
MAIRIE D'ÉCTEUR



Panneau A1 utilisé lors de la présentation